



LIBERTE 2021

## MEDITERRANEE : LES CALANQUES ET CASSIS

**Hébergement en hôtel  
4 jours, 3 nuits, 3 jours de randonnée**

Les Calanques, un site unique en Europe, d'une grandeur et d'une splendeur insoupçonnables. En avril 2012, le Parc national des Calanques est devenu le 10e Parc national français. Ce massif à la géographie tourmentée, est parsemé d'un réseau de petits sentiers et passages « secrets » dont la complexité surprend même les habitués !

La flore, riche en diversité, les falaises hautes de plusieurs centaines de mètres aux contreforts assaillis par la houle de la Méditerranée et les criques abritées étonneront nos yeux peu familiarisés à de telles couleurs dans la nature. Vous logerez à Cassis, petit village qui marque à jamais le regard de ceux qui découvrent pour la première fois le port, ses bateaux et ses terrasses accueillantes.

### **Les points forts**

- *Un programme varié avec toutes les splendeurs des paysages des Calanques*
- *Un accès facile par TGV en gare de Marseille Saint-Charles*
- *Le climat doux qui favorise la randonnée très tôt au printemps et tardivement à l'automne*
- *Quelques baignades peuvent agrémenter vos randonnées selon la saison*
- *Votre randonnée dans votre smartphone grâce à l'application mobile « Carnet de route »*

# PROGRAMME

## **Jour 1 :**

**Accueil à Cassis** en fin de journée pour 3 nuits. Installation à l'hôtel. Dîner libre.

## **Jour 2 :**

### **GRAND TOUR DES CALANQUES DE SORMIOU, MORGIOU ET SUGITON.**

Très beau chemin en balcon avant de descendre vers Sormiou, la vue sur Marseille et la rade est une belle entame au séjour ! Ici les couleurs de l'eau, les quelques pins d'Alp, les cabanons fleuris et quelques embarcations dans le port invitent à la contemplation ! la Crête de Morgiou à plus de 200 m au-dessus de la mer donne une impression aérienne puis descente vers la calanque de Morgiou, l'autre Calanques « habitée ». Ici quelques pêcheurs résident encore, défiant les temps modernes en pratiquant une pêche selon des rites ancestraux sur leurs minuscules embarcations de bois : « les pointus ». La calanque de Sugiton est une pure merveille et cette crique peut offrir une baignade de rêve ! Une remontée par un large chemin permet un retour facile au point de départ. Nuit à Cassis.

Variante facile : + 535 m, - 535 m      Temps de marche : 4 h 30

Variante longue : +700 m , - 700 m      Temps de marche : 5 h 30

## **Jour 3 :**

### **LE TOUR DU CAP GROS (509 M) ET DU MONT PUGET (563 M)**

Traverser en début de matinée la forêt domaniale de la Gardiole permet de bénéficier des senteurs provençales ! Marcher sur le haut des falaises dessinées en grandes orgues verticales plongeant sur les eaux à près de 300 mètres de haut permet un panorama unique sur la Grande Candelle, haut lieu des grimpeurs, et vers les nombreux caps et îles du secteur. Une petite brèche conduit au cap Gros. La vue sur l'arrière-pays est vers le cap Canaille est superbe. Il reste à atteindre le mont Puget, point culminant du massif à plus de 560 m au-dessus de la mer. Ici, les paysages et les ambiances montagnardes si particulières aux Calanques prennent tout leur sens ! Le retour se fait par un chemin confortable sur une large crête d'où l'on conserve tout le panorama vers l'arrière-pays et le massif de la Sainte-Baume.

Dénivelés : + 800 m, - 800 m      Temps de marche : environ 6 h

## **Jour 4 :**

### **LES PETITES CALANQUES DE PORT MIOU, DE PORT PIN ET D'EN-VAU**

De la calanque de Port Miou, port naturel qui abrite de nombreux voiliers, un petit chemin permet d'atteindre les célèbres calanques de Port Pin puis celle d'En-Vau réputée pour ses falaises en dentelles qui en fait une des plus belles au monde ! Cette dernière journée s'effectue au milieu de paysages méditerranéens variés, alternant belles forêts de pins, criques profondes, plateau de garrigue avec la vue sur la mer tout le long du parcours.

Dénivelés : + 300 m, - 300 m      Temps de marche : environ 5 h

**Fin du séjour en fin de randonnée en début d'après-midi à Cassis (vers 14 h 30 / 15 h)**

## **AVERTISSEMENT**

Attention ! les Calanques sont soumises à l'arrêté préfectoral réglementant la circulation en cas de risque d'incendie du 1er juin au 30 septembre inclus, ainsi que par vent supérieur à 80 km/heure. N'hésitez pas à consulter tous les jours le serveur vocal au 0811 20 13 13 afin de connaître les éventuelles contraintes ou interdictions concernant vos randonnées.

La présence du vent en rafales ou d'un mistral violent peut être dangereuse sur de nombreuses parties des itinéraires. Renseignez-vous bien avant de partir. Si votre sécurité est engagée durant la randonnée il est parfois plus prudent de faire demi-tour ou de renoncer à la journée.

# FICHE PRATIQUE

## **ACCUEIL**

Le jour 1 en fin d'après-midi à l'hôtel à Cassis (hébergement déterminé en fonction des disponibilités des hôtels au moment de la réservation). Pour nous faciliter le choix de l'hébergement et offrir plus de possibilités, merci de nous indiquer si vous arrivez par voiture ou par le train.

### **Accès par le train**

Gare SNCF de Marseille Saint-Charles. Nombreux TGV au départ de Paris et Lyon

Informations : [www.oui.sncf](http://www.oui.sncf)

TER de Marseille à Cassis. Nombreuses rotations entre les deux gares durant la journée

Informations : [www.ter-sncf.com/Region/paca](http://www.ter-sncf.com/Region/paca)

De la gare SNCF de Marseille vous pouvez également emprunter le bus pour Cassis. Le trajet dure de 50 min à 1 h selon la circulation (Horaires et tarifs au 04.91.36.06.19 ou [www.lepilote.com](http://www.lepilote.com)).

### **De la gare de Cassis à l'hôtel**

Service de bus pour rejoindre le village (15 min de trajet). Rotations toutes les 30 minutes.

### **Accès par avion**

Aéroport Marseille-Provence, situé à environ 25 km au nord-ouest de Marseille. Navette bus toutes les 20 min de 6 h 30 à 20 h 50 pour la gare SNCF Marseille Saint-Charles. Durée du trajet 25 min. Ensuite TER vers Cassis.

### **Accès voiture**

Du Nord A7-A51 (vers aéroport, Aix, Lyon) - Accès gare St Charles, Porte d'Aix

Du Littoral A55 (vers aéroport, Aix, Fos, Lyon, Montpellier, Barcelone) suivre Joliette, Vieux Port - tunnel à péage - Est A50 (vers Cassis, Toulon, Nice, Gênes)

Information : [www.viamichelin.fr](http://www.viamichelin.fr)

### **Parking dans le village de Cassis.**

Attention à Cassis, le stationnement est réglementé. La plupart des places de parking le long des rues sont payantes. Quelques places gratuites sur les hauteurs du village. Parking couvert et payant à proximité du port et des hôtels.

Informations : Office de Tourisme 0892 25 98 92 ou [www.ot-cassis.com](http://www.ot-cassis.com)

## **DISPERSION**

Retour à l'hôtel le jour 4 en fin de randonnée et fin du séjour.

Service de bus pour rejoindre le village (15 min de trajet). Rotations toutes les 30 minutes.

Départs des trains de Cassis vers Marseille : [www.ter-sncf.com/Region/paca](http://www.ter-sncf.com/Region/paca)

Départs des TGV Marseille-Paris ou Marseille-Lyon : [www.voyages-sncf.com](http://www.voyages-sncf.com)

### **Si vous préférez rejoindre la gare de Marseille par le bus**

2 lignes Cassis - Marseille : 1 ligne par l'autoroute et 1 ligne par la Gineste

### **Si vous préférez rejoindre les gares de Aubagne ou Aix-en-Provence**

2 lignes départementales. Horaires et tarifs au +33(0)4 42 73 29 29

Bus intraurbain : [www.lepilote.com](http://www.lepilote.com)

**Station de taxis à Cassis** : Tél. 04.42.01.78.96

Code : PL03CCB

## FORMALITES

Durant la randonnée, vous devez être en possession des documents suivants :

- Carte d'identité en cours de validité ou Passeport.
- Carte vitale.
- Dépliant de votre assurance reçu lors de votre inscription (si vous avez souscrit cette assurance auprès de nos bureaux) ou de votre assurance personnelle (numéro de contrat + numéro de téléphone).

## NIVEAU

### Niveau 2 sur 5

Randonnée de 4 à 5 heures de marche en moyenne comportant une dénivellation moyenne de 400 à 600 m en montée et/ou descente ou itinéraire vallonné de 15 à 20 km.

Ce séjour s'adresse néanmoins aux randonneurs habitués à la marche car les sentiers sont caillouteux, parfois escarpés et nécessitent une certaine attention. Les itinéraires de ce séjour sont sans difficultés techniques particulières mais le jour 2 comporte un court passage où il faut s'aider des mains et l'accès à la calanque de Sugiton est sécurisé d'une petite chaîne ou de petits barreaux d'échelles.

Un serveur vocal au 0811 20 13 13 vous indique chaque jour la faisabilité des randonnées en fonction des interdictions dues au vent ou aux risques d'incendies.

Attention le ravitaillement en eau reste un problème lorsque vous randonnez dans les Calanques et nous vous conseillons fortement de prévoir deux litres par jour.

## HEBERGEMENT

En chambres de 2 personnes avec petit-déjeuner.

### 3 formules d'hébergements au choix

- **en hôtel\***. De bon confort et éco-certifié CLEF VERTE, notre partenaire est situé à proximité du village (4 km environ / voiture obligatoire). Cet hôtel est le rendez-vous des randonneurs (possibilité de panier repas sur commande) et vous êtes proches des départs de randonnées. Vous bénéficiez d'un parking privatif fermé et gratuit.
- **en hôtel\*\***. Nos partenaires sont proches du port ou à proximité dans le village. Ces hôtels ne possèdent pas de parking privé (parkings payants à proximité).
- **en hôtel\*\*\***. Situé dans le village mais proche du port (moins de 10 min à pied). Notre partenaire met à votre disposition son parking privatif et gratuit ce qui est un plus à Cassis ou les parkings sont tous payants et il est très difficile de trouver une place pour son véhicule selon les saisons ! Vous pourrez également bénéficier d'une piscine, d'un jacuzzi, et de l'accès Internet gratuit.

Les repas du soir sont libres (à votre charge) dans l'un des nombreux restaurants de Cassis. Vous trouverez dans le village les commerces nécessaires à vos achats pour confectionner vos repas de midi.

En cas de surcharge des hôtels du port, si vous êtes en voiture l'hébergement peut également se faire à proximité de Cassis.

Chambre *single* sur demande avec supplément en fonction des disponibilités des hôtels.

## **TRANSFERTS INTERNES**

### **TRANSFERTS AUX DÉPARTS DES RANDONNÉES**

Ils sont aisés si vous êtes en voiture. Les accès sont bien indiqués et tous équipés de parkings. Si vous arrivez par le train, il vous faudra organiser ces transferts à l'aide des services des bus locaux ou en faisant appel à un taxi.

Vous devrez alors prévoir un peu de temps pour ces déplacements. Vous trouverez dans votre dossier de randonnée quelques renseignements utiles à ces déplacements (horaires de bus et contacts taxi).

## **GROUPE**

Départ assuré à partir de 1 personne

## **ENCADREMENT**

Randonnée en formule « liberté » sans la présence d'un professionnel de la montagne. Vous marchez sous votre propre responsabilité. Nous vous remettons un road book et la carte des sentiers des Calanques. Vous devez être en mesure d'assurer votre autonomie et votre sécurité à l'aide de ces documents durant les randonnées.

Les itinéraires sont réservés à des marcheurs en bonne forme physique. Ils empruntent les sentiers balisés (GR rouge et blanc) ou les « sentiers de Pays » des Calanques (bleu, vert ou jaune). Ceux-ci sont facilement repérables tout au long du chemin à l'aide des marques peintes régulières et de la carte IGN au 1/15 000 des sentiers des Calanques.

Il vous appartient de vous renseigner auprès de l'Office du tourisme de l'évolution météorologique (bulletins affichés) ou d'appeler le répondeur de météo France au 0892 68 02 13 (3 bulletins par jour).

## **ACCESSIBILITÉ AUX SENTIERS**

Attention ! Comme dans tous les espaces naturels du département, les calanques sont soumises à un arrêté préfectoral réglementant l'accès à ces sites en cas de risque d'incendie du 1er juin au 30 septembre inclus, ainsi que par risque de rafales de vent supérieures à 80 km/heure. Un serveur vocal est à votre disposition au 0811 20 13 13 pour vous renseigner chaque jour sur la faisabilité des randonnées. Il est indispensable de le contacter régulièrement.

## **LE TÉLÉPHONE PORTABLE**

Nous tenons à vous mettre en garde sur l'efficacité du téléphone portable dans le massif des Calanques. En effet, si la proximité des zones habitées est bien couverte par les réseaux de téléphonie mobile, sachez que de très nombreuses zones d'ombres subsistent sur les sentiers. Toutefois si un réseau est présent, en cas d'urgence nous vous conseillons de composer le 112 qui est le numéro d'appel d'urgence prioritaire.

## **DOSSIER DE RANDONNÉE**

Pour que votre séjour en liberté se déroule le mieux possible, nous avons toujours pris soin d'apporter une attention particulière à vos documents fournis. Conscients de l'évolution des nouvelles technologies, et parce que nous souhaitons d'avantage vous faire partager notre passion pour le territoire, nous faisons régulièrement évoluer le contenu de notre dossier. Nous vous proposons :

- 1 carnet de route détaillé de l'itinéraire jour par jour
- La mise à disposition d'une application de guidage assisté « Roadbook ».
- 1 carte IGN au 1/15 000 du massif et des sentiers des Calanques
- des documents utiles au séjour (voucher hébergement, horaires bus, contact taxi...)

Ce dossier vous sera envoyé après réception du solde, au plus tard 15 jours avant le départ de votre séjour (1 dossier de voyage pour 2 à 6 personnes).

Dossier supplémentaire sur demande avec un supplément de 50 €.

**L'application mobile** : Application à télécharger sur votre smartphone quelques jours avant votre départ. Cette application vous donne accès aux cartes détaillées du parcours (Fond de carte Openmap), la trace de l'itinéraire, les points d'intérêts à découvrir tout au long de votre randonnée. Simple d'utilisation, elle vous géo localise et vous guide en temps réel sur le terrain. Une fois le parcours téléchargé, cette application fonctionne sous le mode avion de votre téléphone. Vous pouvez l'utiliser dès le départ du circuit, ou en court de route pour vérifier votre positionnement. Nous vous conseillons de prendre une petite batterie externe pouvant vous dépanner.

## **EQUIPEMENT INDIVIDUEL A PREVOIR**

- Un sac à dos à armatures souples et muni d'une ceinture ventrale : 30 à 40 litres minimum pour loger toutes les affaires de la journée : appareil photo, pique-nique du déjeuner, 2 litres d'eau, vivres de course, veste coupe-vent, vêtements de pluie ...)
- Une paire de chaussures de marche avec tige montante de préférence et semelle crantée. Attention les chaussures type baskets sont interdites car elles sont dangereuses sur ces sentiers et inconfortable pour marcher.
- Tee-shirt ou chemise ou polo adaptés à la randonnée
- Un pull chaud en laine ou fourrure polaire
- Une veste de montagne ou une veste coupe-vent avec un capuchon (type Gore Tex ou équivalent. Attention le mistral peut parfois être froid)
- Protection pour la pluie (attention une cape de pluie n'est pas toujours adaptée au vent et aux sentiers des Calanques !)
- Un pantalon de marche
- Un short ou un bermuda
- Un maillot de bain + une serviette de bain
- Un chapeau ou foulard ou casquette
- Une protection pour la nuque pour éviter les coups de soleil ! (Type «buff» par ex.)
- Une paire de lunettes de soleil de bonne protection
- Crème protectrice pour la peau et les lèvres
- Petite pharmacie personnelle (antalgique, vitamine C ; élastoplaste, pansements, Compeed, boules Quies...)
- Pour les pique-niques : une petite boîte hermétique type Tupperware, un gobelet, un couteau pliant (type opinel) et une petite fourchette.
- Deux gourdes (il faut prévoir deux litres au minimum par jour pour les randonnées)
- Une lampe de poche légère (de préférence frontale)

## **DATES ET PRIX**

**Au printemps du 01/03/2021 au 14/06/2021 (dernier départ)**

**À l'automne du 05/09/2021 au 21/11/2021 (dernier départ)**

Tarifs par personne pour 3 nuits (en chambre de 2 avec petit-déjeuner)

- **en hôtel\*** : 355 €
- **en hôtel\*\*** : 365 €
- **en hôtel\*\*\*** :
  - 335 € en mars
  - 395 € en avril
  - 455 € en mai (hors ponts et jours fériés) et octobre
  - 475 € de juin
  - 515 € à septembre, weekends de pont et jours fériés

Groupe au-dessus de 4 personnes : nous consulter

Supplément 1 seul participant :

- + 50 €
- Chambre single possible avec supplément (nous consulter)

## **LE PRIX COMPREND**

- Les frais d'organisation
- Le dossier de voyage (cartes, carnet de route...)
- L'hébergement en hôtel pour 3 nuits (chambre de 2 avec petit-déjeuner)
- Les taxes de séjour

## **LE PRIX NE COMPREND PAS**

- Les repas du soir à votre choix dans l'un des nombreux restaurant du port de Cassis
- Les pique-niques de midi
- Vos frais de parking et de déplacements aux départs des randonnées
- Les transferts en taxi ou bus local nécessaires au programme de randonnée
- Les boissons personnelles
- Les assurances
- Les frais d'inscription

# POUR EN SAVOIR PLUS

## **PARC NATIONAL DES CALANQUES**

Créé en avril 2012, le Parc national des Calanques est devenu le 10ème Parc national français. Avec 158 100 hectares, il est ainsi le premier parc périurbain, maritime (à 90%) et terrestre d'Europe. Il est à noter que seul deux autres Parc nationaux de cette envergure existent dans le monde : celui du Cap en Afrique du Sud et celui de Sidney en Australie.

Il a été entièrement conçu selon les dispositions de la loi du 14 avril 2006 qui a profondément réformé les modalités de création et de gestion des Parcs nationaux.

Deux zones sont intégrées et différenciées pour permettre une protection plus ciblée et plus efficace.

Le cœur du Parc est soumis à une surveillance maximale et à une réglementation particulière. Il s'étend sur les villes de Marseille, Cassis et La Ciotat, protégeant ainsi plus de 50 000 hectares à la biodiversité fragile.

L'Aire Optimale d'Adhésion (AOA) regroupe, quant à elle, les communes proches du cœur de parc. Celles-ci ont la possibilité d'adhérer à la charte. Le Parc national est alors un partenaire privilégié pour les acteurs locaux souhaitant inscrire leurs projets dans une démarche de développement durable. L'AOA intègre 4 communes supplémentaires sur plus de 100 000 hectares : Carnoux-en-Provence, la Penne-sur-Huveaune, Ceyreste et Roquefort-la-Bédoule.

## **Ses objectifs**

- Le Parc national des Calanques aura pour objectif principal la protection durable de ce patrimoine naturel :
- Préserver un site très fréquenté pour garantir l'accès aux générations futures, sans le dégrader.
- Protéger la biodiversité terrestre et marine en cœur de Parc et les espèces les plus menacées du massif.
- Créer un partage harmonieux du site afin que les hommes et la nature cohabitent sans se causer de tort.
- Réduire les pollutions.
- Valoriser le patrimoine culturel matériel et immatériel.
- Gérer la fréquentation du site.
- Sensibiliser les usagers à une démarche plus respectueuse de l'environnement.

## **SITE WEB**

<https://www.rando-calanques.com/>

## **CARTOGRAPHIE**

Cartes IGN TOP 25 au 1/ 25 000ème : N° 3245 ET "Aubagne - La Ciotat" ;

N° 3145 E "Marseille" ;

Carte IGN au 1/ 15 000ème : "Les Calanques »

## **BIBLIOGRAPHIE**

Guide Gallimard : "La Provence" - Ed Nouveaux Loisirs ;

Le Guide du Routard : "Provence - Côte d'Azur" - Ed Hachette ;

Guide Vert : "Provence" - Ed Michelin ;

Le Guide Bleu : "Provence" - Ed Hachette ;

Le Guide Région "Provence" - Ed Le Petit Futé.



**FAITES PARTIE DE LA COMMUNAUTÉ ARCANSON !**

En nous rejoignant sur les réseaux sociaux :



# INSCRIPTION, ANNULATION & ASSURANCES

## **INSCRIPTION**

### **Quand réserver ?**

Le plus tôt possible, car ainsi vous êtes sûrs que votre inscription soit prise en compte et vous augmentez les chances de départ du séjour ou circuit en question.

En effet, un séjour est assuré lorsqu'il y a suffisamment d'inscrits pour que le départ soit confirmé. Conformément à la loi, nous prenons une décision définitive 20 jours avant le départ pour un séjour dont la durée dépasse six jours et décision 7 jours avant le départ pour un séjour de six jours ou moins. Si le séjour est annulé, nous vous en avisons immédiatement et vous proposons plusieurs solutions de remplacement. Si aucune ne vous convient, vous serez remboursé intégralement.

### **Comment réserver ?**

L'inscription est effective dès que nous recevons votre bulletin d'inscription signé accompagné d'un acompte de 35 % (à plus de 35 jours du départ) ou de la totalité du règlement (à moins de 35 jours du départ). Attention ! N'adressez jamais de règlement seul sans bulletin d'inscription.

Sur ce bulletin d'inscription doit figurer le nom, le prénom, la date de naissance et l'adresse de chaque participant (même s'il s'agit de la même famille).

Pour les voyages à l'étranger, renseignez aussi le n° de passeport, la date de validité et le nom de famille exact figurant sur le passeport, pour chacun des participants. Vous pouvez aussi nous joindre une photocopie de cette pièce d'identité.

Nous vous informons que la personne qui effectue l'inscription au nom et pour le compte des différents participants au séjour s'engage à transmettre à chaque participant les informations fournies par nos soins concernant le séjour.

Pour vous inscrire, 2 alternatives :

### **Par internet :**

Rendez-vous sur notre site : [www.arcanson.com](http://www.arcanson.com). Choisissez le circuit et votre date de départ, puis cliquez sur le bouton "Réserver" à côté de cette date. Remplissez alors le formulaire qui s'affiche, et choisissez votre mode de règlement :

- Carte bancaire : paiement en ligne sécurisé (mode de règlement impératif pour toute inscription à moins de 15 jours du départ),
- Chèque français à l'ordre d'Arcanson : à nous envoyer par courrier,
- Virement (frais à votre charge) : coordonnées disponibles en fin de formulaire.

### **Par courrier :**

Remplissez un bulletin d'inscription et retournez-le nous par courrier, accompagné de votre règlement. Vous n'avez pas ce bulletin ? Nous pouvons vous le faire parvenir sur simple demande.

Toute inscription sur papier libre suppose que vous acceptiez nos conditions de vente.

### **Confirmation de réservation :**

À réception de votre fiche d'inscription et du règlement, nous traitons votre réservation. Celle-ci vous sera confirmée par courrier électronique ou postal après vérification de l'encaissement du prix réglé et de la disponibilité des prestations à votre date de départ. Si le séjour souscrit est complet et/ou indisponible, nous vous rembourserons l'intégralité des sommes versées.

Attendez cette confirmation pour acheter vos titres de transport.

Pour les séjours accompagnés, si vous venez en train, attendez que le séjour soit assuré pour prendre votre billet, puisque certains billets ne sont pas remboursables et/ou pas échangeables.

### **ANNULATION**

#### **De notre part :**

ARCANSON se réserve le droit d'annuler un séjour en cas d'insuffisance de participants (6 minimum, sauf cas particuliers précisés) ou par suite de conditions particulières qui risqueraient de compromettre le bon déroulement du séjour. Cette décision vous sera communiquée au plus tard :

- 20 jours avant le début du séjour dans le cas de séjours dont la durée dépasse six jours ;
  - 7 jours avant le début du séjour dans le cas de séjours dont la durée est de deux à six jours ;
- Il vous sera proposé plusieurs solutions de remplacement. Si aucune solution ne vous convient, vous serez remboursé intégralement.

#### **De votre part :**

Lorsque vous annulez et quel qu'en soit la raison, il est nécessaire de prévenir Arcanson, et votre assureur, le plus rapidement possible par téléphone et e-mail ou lettre.

L'annulation du séjour ne dispense pas du paiement intégral du prix du séjour ; toute procédure de remboursement par l'assurance ne peut être entamée qu'à cette condition.

Le montant des frais d'annulation sont les suivants (la **date prise en compte est celle à laquelle ARCANSON a pris connaissance du désistement**) :

- À 31 jours du départ et plus : 10 % du montant du séjour, avec un minimum de 60 € par personne.
- Entre 30 et 21 jours : 35 % du montant du séjour.
- Entre 20 et 14 jours : 50 % du montant du séjour.
- Entre 13 et 7 jours : 75 % du montant du séjour.
- À 6 jours du départ et moins : la totalité du montant du séjour.

Le calcul des frais d'annulation est fonction du jour d'annulation et non de l'heure.

Ces retenues seront remboursées par l'assurance - si vous en avez souscrit une – en cas d'annulation justifiée, déduction faite des frais forfaitaires, des frais d'inscription/dossier et du montant des assurances.

Les 10% du montant du séjour ou la somme forfaitaire de 60 € / pers. retenus en cas d'annulation à plus de 31 jours du départ ne sont pas couverts par l'assurance.

*NB : Tout participant abrégant un séjour, ne respectant pas les lieux, dates ou heures de rendez-vous, ne pourra prétendre à aucun remboursement, de même qu'une exclusion décidée par votre accompagnateur, pour niveau insuffisant ou non respect des consignes de sécurité.*

## ASSURANCE

Conformément à la réglementation de notre profession, ARCANSON est assuré en Responsabilité Civile Professionnelle. Cependant, chaque participant doit être titulaire d'une responsabilité civile individuelle.

En outre, nous vous conseillons d'opter pour une couverture :

**ASSURANCE ANNULATION** et/ou **ASSISTANCE RAPATRIEMENT ET INTERRUPTION DE SEJOUR ET D'ACTIVITES**. Cette(ces) prestation(s) supplémentaire(s) vous sera(seront) facturée(s) séparément. Ces contrats sont souscrits auprès d'**ASSURINCO**, spécialiste de l'assurance tourisme et loisirs.

Attention, ce contrat s'adresse uniquement aux personnes dont le domicile principal est situé en France, dans un autre pays de l'Union Européenne, ou en Suisse.

Nous vous proposons trois formules d'assurances au choix :

- **Assurance Annulation** (2 % du montant du séjour).
- **Assurance Frais de Recherche et Secours, Assistance Rapatriement, Interruption de Séjour** (2,5 % du montant du séjour).
- **Assurance Multirisque - Annulation, Frais de Recherche et Secours, Assistance Rapatriement, Interruption de Séjour + extension COVID** (4.3 % du montant du séjour).

### Assurance Annulation :

La garantie de l'assuré prend effet dès son inscription et cesse lors de son départ. Les événements garantis sont :

- Maladie, accident ou décès
- La mutation professionnelle, la suppression ou la modification des dates de congés payés du fait de l'employeur
- Vol des papiers d'identité
- ...

Les frais d'annulation restant à votre charge vous seront remboursés par l'assureur, déduction faite de franchise, des frais de dossier, de visa, des taxes portuaires et aéroportuaires et du montant des assurances. Ils sont calculés en fonction de la date de constatation médicale ou de l'événement qui entraîne l'annulation.

Dans le cas d'une cause dénommée : une franchise de 30 € / pers. est déduite par l'assureur. Pour toute autre cause justifiée une franchise de 10 % s'applique avec un minimum de 50 € / pers. et de 150 € / dossier.

Dans les cas de mutation professionnelle, de la suppression ou modification des dates de congés payés par votre employeur, de vol de vos papiers d'identité dans les 4 jours précédant votre départ, une franchise de 100 € / personne est applicable.

Cas Particuliers concernant les voyages à l'étranger. Dans le cas d'un billet d'avion émis à l'avance, que ce soit à votre demande ou en raison de la politique de certaines compagnies aériennes pour certains types de tarif, il sera facturé des frais d'annulation égaux à 100 % du prix du billet, quelle que soit la date de l'annulation.

**Extension COVID** : uniquement disponible dans la formule multirisque à 4.3%

- Annulation pour cause de COVID déclarée dans le mois précédent le départ (ou pour tout autre épidémie).

## **Assistance Rapatriement, Interruption d'Activité et de Séjour :**

La garantie de l'assuré prend effet dès le départ du séjour et cesse lors du retour du voyage.

Les évènements garantis par notre contrat souscrit pour vous auprès d'**Assurinco** sont :

- les frais de recherche et secours en montagne jusqu'à un plafond de 10 000 €,
- le rapatriement avec assistance en cas d'atteinte corporelle grave,
- les frais médicaux complémentaires à l'étranger jusqu'à 75 000 €,
- l'assistance en cas de décès,
- l'avance sur caution pénale à l'étranger jusqu'à un plafond de 10 000 €,
- la prise en charge d'honoraires d'avocats à l'étranger jusqu'à un plafond de 5 000 €,
- un chauffeur de remplacement sous certaines conditions,
- l'interruption de séjour jusqu'à un plafond de 30 000 € / événement
- l'interruption d'activités jusqu'à 100 € / jour / maximum 3 jours.
- ...

**Extension COVID** : uniquement disponible dans la formule multirisque à 4.3%

- Frais hôteliers suite à mise en quarantaine (80 €/nuit – maxi 14 nuits)
- Soutien psychologique suite à mise en quarantaine
- Frais médicaux sur place
- Retour impossible suite à vol annulé par autorités ou compagnie aérienne (1000 €)
- Frais hôteliers suite retour impossible (80 €/nuit – maxi 14 nuits)

Les garanties détaillées et les exclusions sont portées sur le livret : "**Assurance Annulation / Assistance Rapatriement et Interruption de séjour et d'activités / Contrat n°4637**" - joint à votre dossier. Il est disponible sur simple demande.

Nous déclinons toute responsabilité en cas de difficulté avec votre assistant si ses prestations ne couvrent pas les conditions ou les activités du voyage. Si des frais supplémentaires sont exposés de ce fait pour votre retour, nous nous réservons le droit de vous les facturer.

Vous devez au minimum être couvert pour l'« **Assistance Rapatriement** ». Si vous ne souscrivez pas à notre couverture, vous devez nous fournir une attestation d'assistance rapatriement et nous signer une décharge. Il est notamment important de vérifier que votre destination ne fait pas partie des pays exclus. Vérifiez également que vous possédez une garantie frais de recherche et secours avec un plafond suffisamment élevé.

ARCANSON - 2195 route de la Croix Perrin - Les Gaillardes  
38112 AUTRANS-MEAUDRE EN VERCORS - FRANCE

Tel : (33) 04 76 95 23 51

E-Mail : [contact@arcanson.com](mailto:contact@arcanson.com) Web : [www.arcanson.com](http://www.arcanson.com)

Gîte de France (3 épis) - Agence de voyage IM.038.10.0015. Sarl au capital de 10 000€.

RCS de Grenoble B 384571808

Garant : Groupama Assurance-Crédit : 132, rue des 3 Fontanot 92 000 Nanterre

RCP : MMA, 38 av. Victor Hugo 26000 Valence